	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>	<b>N° 2024-538</b>

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 septembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service modes actifs</b>	<b>N° 2024-538</b>

---

**Aménagement en faveur des modes actifs avenue du Colonel Pierre Bourgoïn,  
avenue du 18 juin 1940. Communes de MARTIGNAS-SUR-JALLE et MERIGNAC -  
Arrêt du bilan de la concertation - Approbation**

---

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

## **1- RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION**

### **CONTEXTE DU PROJET**

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le Schéma des mobilités adopté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021 envisage de développer des alternatives attractives aux déplacements en voiture. Cela passe notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et une volonté de favoriser le développement des modes actifs.

Le troisième Plan vélo métropolitain 2021-2026 a ainsi été adopté en novembre 2021, en application du Schéma des mobilités. Il entend encourager la pratique du vélo, qui s'est fortement développée ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux à la fois de réduction de la congestion routière et de santé publique. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélo Express (ReVE), projet structurant de mobilités cyclables à l'échelle de Bordeaux Métropole puisqu'il a pour objectif de mailler la Métropole par des itinéraires cyclables larges, sécurisés et confortables.

A ce titre, il est proposé le réaménagement du **secteur compris entre le giratoire Marchegay à Mérignac et le centre-bourg de Martignas-sur-Jalle via l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940** afin de participer au développement du Réseau Vélo Express.

Ce réaménagement vise à aménager un itinéraire cyclable et piéton, sécurisé et continu, via la création d'une voie verte sur la rive Sud de l'itinéraire et de créer deux ouvrages d'art dédiés aux modes actifs pour franchir l'Hestigeac et la Jalle.

### **OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET**

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, notamment l'amélioration des dessertes de la commune de Martignas et de la zone d'emplois Aéroparc en vélo, le projet d'aménagement en faveur des modes actifs sur l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940 à Mérignac et Martignas-sur-Jalle poursuit les objectifs adoptés par la délibération n° 2024-106 du 2 février 2024 :

- favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus,

- améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons,
- améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation du site.

## **2- DEROULEMENT DE LA CONCERTATION**

La concertation ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 24METAJPP00148 du 26 février 2024 s'est déroulée sur les communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle du 20 mars 2024 au 3 mai 2024, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement des modes actifs avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et avenue du 18 juin 1940 à Mérignac et Martignas-sur-Jalle

### **a. Consistance du projet présenté au public**

Le projet d'aménagement du ReVE 11 sur l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940 s'étend sur 2km entre le giratoire Marchegay et le centre-bourg de Martignas. Il consiste en l'aménagement d'une voie verte de 4m de large en section courante au Sud et la création de deux ouvrages de franchissement de l'Hestigeac et de la Jalle, réservés aux piétons et aux vélos. Le projet s'accompagne de la création d'une large bande végétalisée située entre la chaussée et la voie verte. La largeur de cette bande varie en fonction des emprises disponibles, sa largeur est réduite au droit des quais et dans le centre-bourg. La création de la voie verte est permise par la suppression du terre-plein central et la suppression de quelques files de tourne-à-gauche voitures.

### **b. Modalités de la concertation**

La concertation publique s'est déroulée du 20 mars 2024 au 3 mai 2024 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole numéro 2024-106 du 2 février 2024. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

#### **Modalités d'information sur la concertation et sur le projet**

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

##### **- annonce de la concertation et de la réunion publique**

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

##### **- dossier public de présentation du projet**

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- à la mairie de Martignas-sur-Jalle,
- à la mairie de Mérignac,
- à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation a comporté un plan de situation, un dossier de concertation et un registre de concertation.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 4 avril 2024 a été versé au dossier de concertation le 8 avril 2024.

#### **Site internet de la participation**

Le site de la participation ouvert dès le 20 mars 2024 et a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de concertation, annonce de la réunion publique, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

#### **Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique**

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, deux réunions publiques ont été organisées :

- une réunion à destination des commerçants a été organisée le 27 mars à 19h à Martignas-sur-Jalle pour présenter le projet aux acteurs économiques de la commune,
- une réunion publique a été organisée le 4 avril à 19h à Martignas-sur-Jalle pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Ces réunions ont porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et des enjeux du projet, de ses objectifs, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel. Ces réunions ont réuni 56 personnes au total.

### **Autres modalités de participation**

Outre les réunions précitées qui ont permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

#### **- Registres papiers**

Des registres de concertation ont été déposés avec le dossier de concertation, à partir du 20 mars 2024:

- à la mairie de Martignas-sur-Jalle;
- à la mairie de Mérignac ;
- et à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

#### **- Registre en ligne**

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis, et réactions aux avis déjà déposés, sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

## **3- BILAN DE LA CONCERTATION**

### **ANALYSE QUANTITATIVE**

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- pas de contribution sur les registres déposés respectivement dans les mairies de Mérignac, Martignas-sur-Jalle, et à la direction Grands projets mobilités de Bordeaux Métropole ;
- 44 contributions (22 avis et 22 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 22 participants.

### **ANALYSE QUALITATIVE**

#### **L'opportunité du projet :**

La concertation a suscité 13 contributions favorables au réaménagement de l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et de l'avenue du 18 juin 1940, et notamment en faveur des aménagements cyclables.

Plusieurs raisons en faveur du projet sont avancées par les avis :

- le projet permet de développer un itinéraire sécurisé pour les modes actifs et participe au développement du Réseau Vélo Express (ReVE) et à la connexion entre Martignas-sur-Jalle et la zone Aéroport,
- il permet d'apaiser la circulation et de végétaliser l'entrée de ville de Martignas-sur-Jalle.

6 contributions étaient opposées au projet et 3 émettaient des réserves quant aux sorties riveraines sur la voie verte ou l'insertion du projet dans une vision plus globale de la politique de mobilités.

#### **Confort et sécurité des modes actifs**

13 participants se sont montrés très enthousiastes aux aménagements proposés qui garantiront une accessibilité aux cycles et aux piétons en toute sécurité. Ils souhaitent que le projet soit optimisé afin d'améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cycles, notamment :

- Prioriser le vélo au droit des intersections et des accès riverains,

- Garantir le confort dans les intersections et le raccord avec les autres projets d'infrastructures cyclables ou les aménagements existants,
- Empêcher le stationnement sur la voie verte, notamment dans le secteur des garages automobiles.

#### **Réponse de Bordeaux Métropole :**

Le projet prévoit la réalisation d'infrastructures cyclables aux standards du Réseau Velo Express (ReVE). Ainsi, les aménagements proposés prévoient la priorisation des traversées piétons/cycles matérialisée par un marquage spécifique (résine orange) et les panneaux de police réglementaires correspondants. Les accès riverains ou vers des commerces étant privés, les automobilistes ne sont pas prioritaires. C'est donc bien le régime de priorité de la voie verte qui sera appliqué. Les riverains devront donc faire preuve de prudence pour franchir la voie verte.

Il est bien prévu que la priorisation de la voie verte se traduise dans la conception des carrefours via des traitements en plateau. Il est également prévu que les ressauts soient supprimés aux intersections et que les changements de côté du ReVE au droit du giratoire Marchegay se fassent avec des courbes le plus large possible. La suite des études permettra d'étudier finement les raccords avec les aménagements cyclables existants ou en projet.

A noter qu'une signalétique propre au ReVE permettra de bien identifier l'itinéraire.

Des potelets pourront être disposés pour empêcher l'intrusion de véhicules au droit des zones identifiées comme problématiques. A noter cependant que Bordeaux Métropole essaye de minimiser l'implantation de ces dispositifs, car ils sont accidentogènes pour les cyclistes.

#### **Circulation des véhicules**

Plusieurs contributeurs s'inquiètent de la réduction de la place de la voiture et de la suppression du mouvement de tourne-à-gauche de l'avenue du 18 juin 1940 vers l'avenue des Martyrs de la Résistance. Des inquiétudes sont également formulées sur le risque de prise de vitesse des véhicules.

#### **Réponse de Bordeaux Métropole :**

Les sens de circulation pour les véhicules restent inchangés, la suppression du terre-plein-central facilitera les mouvements des riverains de ces axes. Concernant, le mouvement de TAG vers l'avenue des Martyrs de la Résistance, la réalisation de comptages de flux automobiles et les études détaillées permettront d'estimer si ce mouvement peut bien être supprimé et si besoin de rétablir une file de stockage dimensionnée au plus juste. A noter que des convois exceptionnels empruntent ce carrefour, son dimensionnement doit donc également permettre ces mouvements.

Plusieurs dispositifs seront étudiés ultérieurement pour réduire la vitesse des véhicules et notamment la création de plateaux. A noter que la réduction de la largeur de la voirie devrait contribuer à l'apaisement de l'axe.

#### **Création d'autres liaisons cyclables (entre Martignas – Saint Médard en Jalle et avenue Marcel Dassault)**

Plusieurs contributeurs demandent la création d'une liaison cyclable entre Martignas et Saint Médard en Jalle et la sécurisation du vélo avenue Marcel Dassault.

#### **Réponse de Bordeaux Métropole**

##### **Projets connexes à l'objet de la concertation :**

La liaison Martignas-Mérignac via l'avenue du Maréchal Leclerc est bien en cours d'étude par les services de Bordeaux Métropole. Le projet nécessite des acquisitions foncières (en cours) et des études environnementales approfondies.

L'avenue Marcel Dassault va faire l'objet d'un réaménagement complet comprenant la création d'une voie verte et de deux voies de covoiturage/couloirs bus. Ce projet a également fait l'objet d'une concertation réglementaire du 20.09.2021 au 19.11.2021

#### **Avis envoyés durant la concertation**

##### **Association Vélo Cité**

Avis très favorable sur le projet présenté. Vélo-Cité a participé aux différentes étapes de construction du projet et a participé à son amélioration (largeur, continuité).

### **Contribution volontaire de la commune de Martignas-sur-Jalle**

*« Dans le cadre de la concertation ouverte sur le projet d'aménagement des avenues du 18 juin 1940 et du colonel Pierre-Bourgoïn afin d'y accueillir les modes actifs par la réalisation du réseau vélo express numéro 11, la Commune de Martignas-sur-Jalle souhaite émettre son avis à ce stade de l'élaboration du projet.*

*La Commune de Martignas-sur-Jalle travaille étroitement avec Bordeaux Métropole à l'élaboration de ce projet. Il recouvre un intérêt majeur pour la ville et ses habitants. L'aménagement de cet itinéraire permettra à terme de relier le centre-ville de Martignas-sur-Jalle au centre-ville de Bordeaux par un aménagement sécurisé pour les cyclistes.*

*Par ailleurs, ce projet permettra de requalifier cette entrée de ville majeure de la commune en supprimant les terre-pleins centraux qui sont un frein au passage des convois exceptionnels des établissements Dassault et qui empêchent l'entrée et la sortie de résidences construites avenue du Colonel Pierre-Bourgoïn entraînant des problématiques de sécurité routière importantes. Le projet permettra aussi d'offrir une végétalisation conséquente de cet axe en apportant une large bande plantée séparant la voie verte de la chaussée et garantira une bonne accessibilité de l'espace public pour tous les usagers. »*

La réunion publique conduite à Martignas-sur-Jalle le 4 avril 2024 aura permis d'entendre les avis et questions des nombreux participants. Les prochaines étapes d'élaboration du projet permettront de les appréhender et les prendre en compte (vitesse, traversées, tourne à gauche, etc.).

La Commune de Martignas-sur-Jalle formule le vœu que cette concertation assure la bonne continuité du projet porté par Bordeaux Métropole et suivra avec engagement son avancée.

### **4- ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

Au travers de la concertation, la population a pu s'exprimer, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- Une forte attente pour l'aménagement d'une continuité cyclable et piétonne, selon les standards du ReVE pour connecter le centre-bourg de Martignas à la zone de l'Aéroparc ;
- Une réflexion particulière à porter sur les aménagements du projet vis-à-vis :
  - De la lisibilité de la voie verte et sa priorisation,
  - De la connexion du projet aux autres aménagements cyclables existants ou en cours d'étude,
  - De la réduction de la vitesse des véhicules et au maintien des fonctionnalités existantes.

### **5- DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET**

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet d'aménagement en faveur des modes actifs sur l'avenue du Colonel Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940, comme suit :

- L'aménagement proposé consistant à créer une voie verte de 4m au Sud de l'axe, séparée de la voirie par une bande végétalisée est privilégié par les participants à la concertation
- Les études détaillées devront proposer des solutions techniques pour optimiser les infrastructures dédiées aux modes actifs afin de garantir le confort et la sécurité des piétons et des cycles, avec des réflexions sur :
  - o le renforcement de la priorité des vélos au droit des accès riverains et des intersections,
  - o l'installation de dispositif anti-stationnement sur la voie verte si nécessaire,
  - o la géométrie des infrastructures dédiées aux modes actifs afin de bénéficier aux trajectoires des cycles et limiter les conflits d'usage,
- Ces mêmes études devront également :
  - o apaiser la vitesse des véhicules et bien dimensionner le carrefour Avenue du 18 juin 1940 et l'avenue des Martyrs de la Résistance pour prendre en compte les flux de véhicules attendus et la giration des convois exceptionnels.
  - o

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,  
**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R.103-1,  
**VU** la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

**VU** la délibération n° 2021-736 du 25 novembre 2021 relative au troisième plan vélo métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2024-106 du 2 février 2024, adoptant les objectifs du projet d'aménagement en faveur des modes actifs sur l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940 à Mérignac et Martignas-sur-Jalle, et approuvant les modalités de la concertation et autorisant le Président à en fixer les dates d'ouverture et de clôture ;

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 24METAJPP00148 du 26 février 2024 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs sur l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940 à Mérignac et Martignas-sur-Jalle, le 20 mars à 9h00,

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n°24METAJP00541 du 17 avril 2024 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs sur l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940 à Mérignac et Martignas-sur-Jalle, le 3 mai 2024 à 12h00,

**VU** les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** le Schéma des Mobilités adopté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun,

**CONSIDERANT** le troisième plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs,

**CONSIDERANT** que le projet de réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs sur l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940 à Mérignac et Martignas-sur-Jalle compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'Urbanisme, laquelle s'est déroulée du 20 mars 2024 au 3 mai 2024 inclus,

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée sur ledit projet a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des contributions montre que le public est majoritairement favorable au projet,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs sur l'avenue du Colonel Pierre Bourgoïn et l'avenue du 18 juin 1940 à Mérignac et Martignas-sur-Jalle, tel que proposé dans le rapport de présentation,

**Article 2** : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies dans le chapitre 5 du présent rapport.

**Article 3** : d'autoriser la Présidente à poursuivre toutes les démarches en vue de mettre en œuvre la réalisation de ce projet, si besoin en faisant réaliser toute nouvelle étude qui s'avérerait nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	
	Madame Isabelle RAMI